

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021/2022

Conseil d'Administration N° 2 du 25/11/21

Date de convocation : 15 novembre 2021

Présidence de : M. HOURIEZ

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom	P	A	E	Nom	P	A	E
Administration								
Chef d'établissement	M. HOURIEZ		X					
Adjoint	M. FAVER	X						
Gestionnaire	Mme THÉVENIN	X						
CPE	Mme PERRIER	X						
Directeur Segpa	Mme LOUINEAU	X						
Elus locaux								
Collectivité de rattachement	Mme AUBIN-SICARD	X						
	M. FAVREAU			X				
Commune siège	Mme BARREAU	X						
Commune siège	Mme REYNAUD			X				
Personnalité qualifiée								
Total: 6								
Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme JOURDAN	X						
	Mme DUFILS	X						
	Mme ETIENNE	X						
	Mme SAVARY	X						
	Mme DEVANNE			X		Mme AH TIME	X	
	M. MAUDET	X						
	Mme MAILLET	X						
Pers admin, techn et ouvriers, sociaux et de sante	Mme BENSID	X						
	Mme REDON			X				
	Mme JAULIN BAUDRIER	X						
Total: 9								
Parents d'élèves et élèves								
Elus parents d'élèves	M. CHARRIER	X						
	Mme BILLAUD			X		M. IDIER	X	
	Mme GOLSE	X						
	Mme LUCAS	X						
	M. LE SOUDER	X						
	Mme LEROUX	X						
	M. MARTIN	X						
Elèves	Melle AMBROISE	X						
	Melle INTSABY	X						
	M. DOUSSOT							
Total: 9								
Total cumulé :24								

Table des matières

1. Présentation de l'ordre du jour	3
2. Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2021	3
3. Vote du règlement intérieur du CA	3
4. Installation des instances du CA.....	3
5. Vote du budget prévisionnel 2022	4
6. Conventions et contrats.....	5
7. Admissions en non-valeur.....	6
8. PPRE et oraux de stages et DNB	6
9. Questions diverses	7
-	

Constatant que le quorum est atteint, M. Faver, président du Conseil d'Administration en l'absence de M. Houriez, ouvre la séance à 18h08. 24 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Mme THEVENIN Isabelle, gestionnaire

1. Présentation de l'ordre du jour

M. Faver propose une modification de l'ordre du jour avec un point à ajouter : les admissions en non-valeur

2. Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2021

M. Faver soumet au vote le procès-verbal du CA du 5 octobre 2021

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Avant de présenter le règlement intérieur du CA, M. Faver fait un point travaux et un point situation sanitaire. M. Faver précise que le collège connaît quelques soucis de chauffage notamment, qui sont en train d'être réglés par les entreprises concernées. Tous les dysfonctionnements sont remontés aux divers responsables des travaux et traités selon des délais plus ou moins longs. Toutes les ouvertures vont également être revues par l'entreprise SécomAlu du fait de difficultés d'ouverture pour certaines.

Concernant la situation sanitaire, le collège suit le protocole, niveau 2, imposé par les autorités. Les brassages sont limités à la restauration, les élèves déjeunent par niveau. Il est préconisé d'aérer la salle de classe après chaque cours et les agents d'entretien aèrent également le soir ou le matin au moment du nettoyage.

Mme Jourdan souligne que la VMC se coupe à 18H le soir et qu'en période Covid, la VMC devrait fonctionner en permanence. Mme Thévenin précise qu'en effet des problèmes de réglage existent actuellement, réglage du chauffage à certains endroits, réglage de la ventilation ailleurs et que le collège n'a pas la main, ni la formation nécessaire encore pour intervenir sur ces problèmes. Mme Thévenin précise que ce souci va être remonté.

3. Vote du règlement intérieur du CA

M. Faver propose de soumettre au vote le règlement intérieur du CA

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

4. Mise en place des instances

M. Faver explique aux membres du Conseil d'Administration les modifications apportées par le décret n°2020-1632 du 21/12/2020 portant diverses mesures de simplification administratives, notamment concernant la Commission Permanente. Ce décret modifie l'article R421-22. Il est donc proposé de créer une CP sans délégation de compétence mais de voter les questions sur lesquelles le CA veut recevoir le simple avis de la CP.

Arrivée de Mme Barreau, conseillère municipale.

Après présentation des diverses instances et de leurs membres, le CA vote la liste des questions sur lesquelles la CP doit être consultée pour avis : la DGH, le règlement intérieur de l'établissement, la préparation de la rentrée.

MISE EN PLACE DES INSTANCES

VOTANTS: 24	POUR: 24	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

QUESTIONS SOUMISES A L'AVIS DE LA CP

VOTANTS: 24	POUR: 24	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

5. Budget 2022

Mme Thévenin présente le budget prévisionnel 2022. Un document synthétique présente les différents chapitres du budget et les objectifs associés aux dépenses de ces chapitres. Ce document rappelle également les dépenses prévues pour les deux années passées et les prévisions de recettes par financeur avec des éléments d'explication sur l'évolution observées par chapitre.

Mme Thévenin explique que la dotation du Département tient compte depuis le compte financier 2020 du Fonds de Roulement des établissements. Cet écrêtement de la dotation 2022 a pour objectif de ramener les FDR à 60 jours de fonctionnement. La dotation 2021 était de 134 424€, elle passe à 81 484€ en 2022 soit une différence de 52 940€.

La dotation est répartie sur les chapitres AP (20 000€), VE (1000€) et ALO (60484€). Des graphiques sont présentés détaillant la répartition du budget par chapitre en dépenses et par financeur en recettes. Les chapitres sont présentés. Mme Thévenin précise que le choix a été fait de maintenir un niveau de dépenses identique ou presque au AP.

Mme Jourdan intervient pour expliquer son mécontentement concernant la globalisation des crédits disciplinaires depuis 2 ans. Avant ce choix les enseignants connaissaient le montant attribué à leur discipline et s'organisait avec cette somme sur l'année. Actuellement, si leur demande est trop tardive, la crainte est de se voir refuser une commande par manque de crédits. M. Maudet approuve cette remarque et dit avoir dû « négocier » une commande car les crédits disponibles n'étaient plus suffisants. Mme Thévenin explique qu'il faut que les enseignants anticipent leurs besoins et planifient leurs projets. C'est une autre façon d'utiliser les crédits.

Mme Thévenin explique qu'une prévision de recettes de 17 847.68€ est inscrite au AP sur des crédits déspecialisés : il s'agit des reliquats de la subvention Classe relais cumulés pour lesquels l'établissement a demandé depuis déjà 2 ans la déspecialisation, c'est-à-dire que le Département a autorisé l'établissement à utiliser ces crédits pour d'autres dépenses que celles spécifiques de la Classe relais. La totalité est donc utilisée pour assurer le fonctionnement du service AP.

Tous les services sont ainsi détaillés. Au service SRH, Mme Thévenin en détaille le calcul et précise que la loi Egalim risque d'augmenter les coûts donc les dépenses pour les établissements sans augmentation des recettes en contrepartie. Cette loi oblige les établissements à utiliser 20% de produits biologiques mais surtout, à partir de janvier 2022, 50% de produits SIQO- bénéficiant d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (produits label Rouge, AOP, AOC, issus du commerce équitable, issus d'exploitation à haute valeur environnementale...). Les dépenses 2022 SRH devront être suivies avec attention.

Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 451 391.28€ en crédits ouverts et 396 075.28€ en prévision de recettes soit un résultat prévisionnel de - 55 316.00€. Une fois les écritures d'amortissements réels déduites, l'insuffisance d'autofinancement c'est-à-dire le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève à 47 316.00€. Si l'on ajoute à ce montant les prélèvements déjà autorisés, le fonds de roulement estimé passe de 134 981.87€ au 31/12/2020 à 71 869.87€ au 25/11/2021. En retirant les stocks et les créances douteuses, le fonds de roulement disponible passe à 62 849.82€.

Départ de Mme Aubin-Sicard

Pour connaître le nombre de jours de fonctionnement que représente cette somme, il faut la diviser par le montant de dépenses journalières de l'établissement. Or ce montant dépend des dépenses réalisées dans l'année. En 2020, la crise sanitaire a ralenti les dépenses. Elles étaient autour de 1350€ en 2019 et sont passées à environ 960€ en 2020. Il nous faut attendre le compte financier 2021 pour connaître ce montant avec précision.

Présentation de l'état des emplois pour information.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Délégation du chef d'établissement : en application de l'article R421-20 du Code de l'Education, le CA doit donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés, contrats et conventions qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et par DM. Cette délégation permet de ne pas réunir le CA pour chaque bon de commande, puisqu'il y a marché dès le premier euro.

VOTE D'UNE DELEGATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

6. Contrats et conventions

Plusieurs contrats ou convention sont présentées aux membres du CA

Convention d'assistance informatique entre le collège, le rectorat et le lycée Atlantique.

CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Contrat de maintenance des installations de sécurité incendie avec la société Inéo Atlantique

CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS INCENDIE

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Contrat de maintenance des installations de chauffage, eau chaude sanitaire et CTA

CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention d'hébergement des élèves internes du collège au collège E. HERRIOT

Le collège a actuellement 4 élèves internes, hébergés au collège E. Herriot. 2 élèves sont inscrits en section sportive mais 2 autres élèves ont demandé un hébergement pour raisons personnelles et/ou familiales. Une convention a donc été établie pour l'accueil de ces élèves.

CONVENTION D'HEBERGEMENT DES ELEVES INTERNES

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention d'intervention avec l'association Addictions France à destination des jeunes de la Classe relais.

CONVENTION D'INTERVENTION ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention d'accompagnement à la scolarité pour les élèves du collège, avec la maison de quartier Forges.

CONVENTION AVEC LA MAISON DE QURTIER FORGES

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention de partenariat avec L'AMAQY (Association des Maisons de Quartier Yonnaises)

CONVENTION AVEC L' AMAQY

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

6. Admissions en non-valeur

Mme Thévenin propose au membre du CA de voter des admissions en non-valeur. Il s'agit d'autoriser l'établissement à prendre en charge financièrement des créances pour lesquelles les huissiers n'ont pas pu obtenir le recouvrement. Le montant des admissions en non-valeur s'élève pour 4 dossiers à 994.37€

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

7. Présentation du PPRE et grilles des oraux stage et DNB

Présentation du PPRE : Plan Personnalisé de réussite Educative : Monsieur Faver les principes :

Le PPRE est un plan d'actions individualisées mis en place quand l'équipe éducative détecte chez un élève des difficultés risquant de le gêner dans sa scolarité. Il prévoit des actions pour l'aider à acquérir des connaissances et des compétences précises. L'objectif du PPRE est de permettre à l'élève de maîtriser le niveau suffisant du socle commun de connaissances et de compétences. Le PPRE est prévu pour une durée déterminée en fonction des difficultés scolaires de l'élève.

La grille d'accompagnement à la rédaction est jointe à ce nouveau document.

Grilles des oraux stage

La grille d'oral de stage est présentée. Elle comprend deux parties, la maîtrise de l'expression orale sur 30 points et Maîtrise du sujet présenté sur 20 points

Pour le DNB, la maîtrise de l'expression orale sur 50 points et Maîtrise du sujet présenté sur 50 points

Grilles des oraux stage et DNB

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

8. Questions diverses

Remplacement de Mme Mathis : Madame Louineau, directrice de la Segpa précise qu'elle est contact avec les services de la DSDEN. Une solution pourrait émerger par la nomination d'un personnel remplaçant. Dans cette attente, l'équipe a pu réorganiser temporairement les emplois du temps pour garantir une prise en charge des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.

Mission d'encadrement des AED : Monsieur Faver explique que les personnels de vie scolaire, quand le service le permet, peuvent accompagner les élèves lorsqu'un travail est donné ou encadrer la classe pour surveiller le bon déroulement d'une activité et s'étonne de la question s'agissant d'une situation où une classe n'a pas pu réaliser une activité informatique en raison de l'absence d'un AED prévu, pour autant les élèves avaient un travail à réaliser sur papier en salle de permanence.

Temps pour l'oral de stage : le temps actuel imparti au passage de l'oral est de 15 minutes. Monsieur Faver affirme, suite à la demande des élus, que ce temps sera allongé de 25 minutes par élève en contrepartie d'une organisation plus longue (2 demie journées)

Problème d'itinérance des sonnées sur les navigateurs web : La personnalisation des moteurs de recherche est tout à fait possible et va être demandée au service informatique du Département.

Concernant les paramètres une opération de maintenance aura lieu mercredi après-midi (01/12/21) pour que les réglages du navigateur suivent l'utilisateur (en particulier les favoris).

Choix du navigateur : c'est bien un problème de sécurité. Le nouveau Edge installe de manière très régulière des mises à jour de sécurité. Firefox est malheureusement en perte de vitesse de ce côté-là. Une meilleure compatibilité avec le système d'exploitation est également à l'origine de ce choix.

Les enseignants avaient souligné être sous le joug des Gafam ce qui est antinomique en comparaison aux enseignements dispensés.

Signatures :

Le Président



La Secrétaire

Secrétaire adjoint

